

Le NCLEX-RN 2017 : Les résultats au Canada et à l'étranger

Publié par le Canadian Council of Registered Nurse Regulators (CCRNR)
[Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière
(CCORPI)]

Le 10 mai 2018



Table des matières

Message de la présidente	3
Contexte du NCLEX-RN au Canada	4
Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession infirmière au Canada	4
Le but de l'examen d'autorisation infirmière des organismes de réglementation	4
Le travail préparatoire ayant abouti au nouvel examen d'autorisation infirmière	5
Élaboration du NCLEX-RN pour le Canada	5
Élaborer les questions d'examen	5
Processus de traduction française	5
Les sujets d'examen	5
Le format du NCLEX-RN	6
Le testing adaptatif informatisé (TAI)	6
Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec?	7
Qu'est qu'une note de passage?	8
Un logit : de quoi s'agit-il?	8
Introduction au rapport	9
Qui sont les personnes visées par ce rapport?	9
Qu'est-ce qu'une cohorte?	9
Taux de réussite par cohorte et tentative	10
Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière	11
Taux de réussite à la première tentative du NCLEX-RN en français	12
Statistiques sur la durée de l'examen	13
Candidates formées au Canada	13
Candidates formées à l'étranger	15
Performance relativement au plan d'examen	17
Candidates formées au Canada	17
Candidates formées à l'étranger	19
Annexe : Ventilation du plan d'examen provincial et territorial	21

Message de la présidente

La mission fondamentale des organismes de réglementation de la profession infirmière est de protéger la population. Nous y parvenons de plusieurs façons, notamment en inscrivant les infirmières, en établissant des normes d'exercice, en évaluant les programmes de formation et en traitant les plaintes. Le NCLEX-RN joue un rôle tout aussi important dans la réalisation de notre mandat commun, qu'en nous aidant à évaluer si une personne est suffisamment compétente pour dispenser des soins sécuritaires.

Le rapport ci-joint fournit des données sur les trois années durant lesquelles l'examen NCLEX-RN a été administré. Au vu des trois années de données dont nous disposons, nous pouvons dégager quelques tendances intéressantes :

- 10 625 personnes ont passé l'examen pour la première fois en 2017, ce qui représente une augmentation de 7,2 % par rapport à 2016.
- Le taux de réussite à la première tentative, à l'échelle nationale, pour les candidates formées au Canada, continue d'être à la hausse, atteignant 82,1 % en 2017, par rapport à 79,9 % en 2016.
- Le taux de réussite global à la première tentative a également connu une légère augmentation, passant de 79,1 % à 80 %.
- Le taux de réussite à la première tentative, pour les candidates formées à l'étranger, a baissé à 59,1 %, comparativement au taux de réussite de 65,4 % en 2016. Il est utile de noter que le nombre de candidates formées à l'étranger a presque doublé d'une année à l'autre, et donc, en chiffres absolus, le nombre réel de candidates ayant réussi l'examen dès la première fois dans cette catégorie a considérablement augmenté : de 375 en 2016 à 571 en 2017.
- À la fin de 2017, 95,4 % de la cohorte 2016 avait réussi l'examen NCLEX-RN.
- À la fin de 2017, 93,4 % de la cohorte 2015 avait réussi l'examen NCLEX-RN.

Cynthia Johansen, présidente
Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière

Contexte du NCLEX-RN au Canada

Le rôle des organismes provinciaux de réglementation de la profession infirmière au Canada

La profession d'infirmière autorisée est une profession autoréglementée au Canada. Chaque province ou territoire est doté(e) de son propre organisme de réglementation, ces organismes étant tous membres du Conseil canadien des organismes de réglementation de la profession infirmière (CCORPI).

Les lois provinciales et territoriales tiennent les organismes canadiens de réglementation des infirmières autorisées (IA) responsables devant la population de l'exercice compétent, conforme aux normes de sécurité et de déontologie des IA au sein de leur province ou territoire.

Les organismes de réglementation remplissent leur mandat en assumant la responsabilité de diverses activités

- inscrire les IA et leur délivrer un permis d'exercer,
- surveiller les examens de la conduite professionnelle,
- fixer les normes qui régissent les études en sciences infirmières des IA et l'exercice des IA,
- établir les compétences dont les IA ont besoin lorsqu'elles intègrent la profession,
- mettre en œuvre un examen d'autorisation qui contrôle les compétences particulières dont les IA ont besoin pour exercer de manière sécuritaire, et
- suivre les résultats obtenus par les candidates à l'examen afin de dégager les tendances et de cerner les domaines à améliorer.

Le but de l'examen d'autorisation infirmière des organismes de réglementation

Dès le premier jour où l'IA commence à exercer sa profession, la population doit être convaincue qu'elle possède les compétences, les connaissances et le jugement nécessaires pour prodiguer des soins sécuritaires. Par exemple, l'IA est-elle en mesure de :

- évaluer les signes vitaux d'une personne et intervenir?
- évaluer les besoins d'une personne en matière de gestion de la douleur?
- administrer des médicaments?
- maintenir la confidentialité d'un client et protéger ses renseignements personnels?

La loi confère aux organismes canadiens de réglementation la responsabilité de certifier que les candidates à l'inscription à titre d'IA possèdent ces habiletés avant qu'elles ne commencent à exercer la profession d'infirmière. Cela signifie qu'avant qu'une candidate puisse obtenir le permis ou l'autorisation d'exercer à titre d'IA au Canada, elle doit réussir un examen d'autorisation choisi par l'organisme de réglementation.

Dans 10 des 12 provinces et territoires du Canada,^{1,2} les candidates à l'inscription à titre d'IA doivent réussir le National Council Licensure Examination for Registered Nurses (NCLEX-RN).³ Le NCLEX-RN est un examen adaptatif informatisé, administré par le National

¹ Les candidatures des personnes souhaitant s'inscrire auprès de la Yukon Registered Nurses Association sont traitées sur approbation d'autres provinces ou territoires du Canada.

² Les Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont un organisme de réglementation de la profession infirmière commun.

³ Les candidates au permis d'exercer à titre d'IA au Québec passent l'examen professionnel retenu par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Council of State Boards of Nursing (NCSBN). Le NCSBN administre le NCLEX-RN à titre d'examen d'autorisation aux fins d'obtention du permis d'exercer aux États-Unis depuis 1982 et au Canada depuis 2015. Le NCSBN est un organisme indépendant, à but non lucratif, dont les membres comprennent les commissions des infirmières et infirmiers des 50 États, du District de Columbia, de quatre territoires américains, ainsi que 24 membres associés (qui comprennent tous les membres du CCORPI).^{4 4}

Le travail préparatoire ayant abouti au nouvel examen d'autorisation infirmière

Au début des années 2000, les organismes canadiens de réglementation des IA ont étudié et discuté des pratiques exemplaires en matière d'examen d'admission à la profession. Cette étude a donné lieu à la sélection du NCLEX-RN par 10 des organismes canadiens de réglementation des IA (le Québec et le Yukon non compris), qui estimaient que le NCLEX-RN était le meilleur examen permettant d'évaluer la compétence des candidates à intégrer la profession infirmière.

Fin 2011, les organismes de réglementation ont informé les éducateurs canadiens des IA et d'autres intervenants qu'ils adopteraient le NCLEX-RN le 1er janvier 2015. Le NCSBN a permis aux éducateurs d'accéder à des ressources afin de préparer les étudiantes à l'examen. Ces ressources comprenaient des webinaires, des téléconférences, des FAQ, un bulletin trimestriel sur le NCLEX-RN, des conférences organisées par le NCSBN, des renseignements sur le testing adaptatif informatisé (TAI) et des liens vers des plans d'examen. Ces ressources restent accessibles et continuent d'être actualisées.

Élaboration du NCLEX-RN pour le Canada

Élaborer les questions d'examen⁵

Des IA canadiennes dans les 10 provinces et territoires, qui se servent du NCLEX-RN, ont participé à l'élaboration des questions d'examen. Le NCSBN n'a pas retenu les questions considérées inappropriées par les IA canadiennes pour les candidates canadiennes. Le NCSBN a également modifié toutes les questions pour y inclure des mesures métriques et des noms de médicaments génériques connus par les candidates canadiennes. Les IA canadiennes continuent de s'assurer que les questions d'examen répondent aux besoins des candidates canadiennes.

Processus de traduction française

Le NCSBN a utilisé des normes de traduction canadiennes afin de traduire les questions du NCLEX-RN de l'anglais au français. Un jury, composé de trois à six IA canadiennes bilingues, a passé en revue les questions traduites. Comme critère pour intégrer ce jury, le NCSBN a exigé que ces IA exercent dans un établissement ou une structure bilingue et que leur organisme de réglementation approuve leur participation au processus. Toutes les questions qui n'ont pas été approuvées par le jury de traduction ont été supprimées des versions française et anglaise du NCLEX-RN par le NCSBN.⁶

Les sujets d'examen

NCSBN divise le contenu de l'examen NCLEX-RN (appelé plan d'examen) en quatre catégories, dont deux comportent des sous-catégories.⁷ Les questions du NCLEX-RN posées aux candidates portent sur chacune des catégories. Vous pouvez trouver la ventilation du nombre de questions posées dans chaque catégorie et sous-catégorie dans le Tableau 1.

⁴ Veuillez consulter le site Web [ncsbn.org/about](https://www.ncsbn.org/about) pour obtenir de plus amples renseignements sur le National Council of State Boards of Nursing (NCSBN).

⁵ Veuillez consulter le site Web [ncsbn.org/9011.htm](https://www.ncsbn.org/9011.htm) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élaboration du NCLEX-RN.

⁶ Veuillez consulter la section Traduction en français canadien [ncsbn.org/1213.htm](https://www.ncsbn.org/1213.htm) pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de traduction du NCLEX-RN.

⁷ Veuillez visiter le site Web [ncsbn.org/testplans.htm](https://www.ncsbn.org/testplans.htm) pour de plus amples renseignements sur le plan d'examen du NCLEX-RN.

Tableau 1. Catégories d'examen du NCLEX-RN

Catégorie	% de questions posées dans chaque catégorie
<p>Environnement de soins sécuritaire et efficace L'infirmière favorise l'atteinte des résultats pour les clients en :</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des soins <ul style="list-style-type: none"> Fournir et diriger des soins infirmiers qui renforcent le cadre de prestation des soins infirmiers en vue de protéger les clients et le personnel soignant Sécurité et contrôle des infections <ul style="list-style-type: none"> Protéger les clients et le personnel soignant contre les risques pour la santé et les risques environnementaux. 	<p>17–23%</p> <p>9–15%</p>
<p>Promotion et maintien de la santé L'infirmière intègre à la prestation et à la direction des soins infirmiers les principes de la croissance et du développement, de la prévention et de la détection précoce des problèmes de santé, et des stratégies pour obtenir une santé optimale.</p>	6–12%
<p>Intégrité psychosociale L'infirmière fournit et apporte des soins infirmiers qui favorisent et soutiennent le bien-être affectif, mental et social des clients qui vivent des événements stressants, ainsi que des clients atteints d'une maladie mentale aiguë ou chronique.</p>	6–12%
<p>Intégrité physiologique L'infirmière favorise la santé physique et le bien-être en fournissant des soins et du confort, en réduisant le potentiel de risque pour le client et en gérant les altérations de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Soins de base et confort <ul style="list-style-type: none"> Assurer le confort et aider à l'exécution des activités de la vie quotidienne. Pharmacothérapies et thérapies parentérales <ul style="list-style-type: none"> Dispenser des soins associés à l'administration de médicaments et de traitements parentéraux. Réduction du potentiel de risque <ul style="list-style-type: none"> L'infirmière fournit et apporte des soins infirmiers qui favorisent et soutiennent le bien-être affectif, mental et social des clients qui vivent des événements stressants, ainsi que des clients atteints d'une maladie mentale aiguë ou chronique. Intégrité physiologique <ul style="list-style-type: none"> L'infirmière favorise la santé physique et le bien-être en fournissant des soins et du confort, en réduisant le potentiel de risque pour le client et en gérant les altérations de la santé. 	<p>6–12%</p> <p>12–18%</p> <p>9–15%</p> <p>11–17%</p>

Le format du NCLEX-RN

Le testing adaptatif informatisé (TAI)

Le NCLEX-RN est un examen adaptatif informatisé.⁸ Un examen adaptatif informatisé se distingue de l'examen traditionnel « papier-crayon » sur trois plans : la façon dont les questions sont présentées, la façon dont les candidates répondent aux questions et la façon dont une réussite est déterminée.

En règle générale, dans le cadre d'un examen « papier-crayon », toutes les candidates répondent aux mêmes questions et au même nombre de questions. La difficulté des questions varie : certaines sont faciles, d'autres plus difficiles. À la fin, un pourcentage de bonnes réponses à l'examen indique la compétence de la candidate, et détermine si elle a réussi ou échoué. Une candidate présentant un niveau de compétence élevé doit répondre à toutes les questions, même celles qui sont faciles. Il s'agit d'une méthode inefficace de contrôle de la compétence d'une candidate.

⁸ Veuillez consulter le site Web ncsbn.org/356.htm pour obtenir de plus amples renseignements sur les examens adaptatifs informatisés.

Les questions à choix multiple d'un examen « papier-crayon » sont aussi susceptibles d'attribuer à une candidate, présentant un niveau de compétence moindre, des résultats plus élevés qu'ils n'auraient dû l'être. À titre d'exemple, lorsqu'une candidate peut choisir entre quatre réponses possibles à une question, elle peut deviner la réponse. Elle a 25 % de chances de deviner juste, même si elle ne connaît pas en fait la réponse. Par conséquent, la question ne mesure pas sa compétence.

En revanche, un examen adaptatif informatisé utilise la technologie informatique et la théorie de l'évaluation pour fournir un moyen plus efficient et plus efficace d'évaluer la compétence d'une candidate.

Les candidates qui passent le NCLEX-RN doivent répondre à des questions portant sur diverses catégories. Pendant que se déroule l'examen, l'ordinateur choisit chacune des questions dans sa banque de questions. Le NCSBN a classé chaque question en fonction de son niveau de difficulté.

Lorsque la candidate répond à la question, l'ordinateur calcule une estimation de la compétence qui se fonde sur toutes les réponses précédentes données par la candidate. L'ordinateur sélectionne la question suivante dans sa banque de questions qui sera posée à la candidate en fonction de cette estimation. Il choisit une question dont le niveau de difficulté donne à la candidate 50 % de chances de répondre correctement à la question. Ainsi, la question suivante ne sera ni trop difficile ni trop facile pour la candidate.

Si la candidate répond correctement à la question, la question suivante qui lui sera posée sera plus difficile. Si elle donne une mauvaise réponse, la question suivante qui lui sera posée sera un peu plus facile. L'examen répète ce processus pour chaque question et pour toutes les catégories, en recalculant l'estimation de la compétence de la candidate à chaque fois. Ce processus crée ainsi un examen adapté à la compétence de la candidate. Deux candidates dans la même salle d'examen ne passent pas le même examen.⁹

L'examen se poursuit jusqu'à ce que l'ordinateur détermine si la candidate a réussi ou échoué.

Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec?

L'ordinateur utilise l'une des trois règles suivantes pour décider si une candidate a réussi ou échoué au NCLEX-RN :

Règle de l'intervalle de confiance de 95 %¹⁰ : L'examen prend fin lorsque l'ordinateur détermine, avec une certitude de 95 %, que la compétence de la candidate est manifestement supérieure ou inférieure à la note de passage. Il s'agit de la règle la plus couramment appliquée..

Règle de la durée maximale de l'examen¹¹ : Lorsque la compétence d'une candidate est très proche de la note de passage, l'ordinateur continue à poser des questions jusqu'à ce que la candidate atteigne le nombre maximum de questions (265). À ce moment, l'ordinateur écarte la règle de l'intervalle de confiance de 95 % et décide si la candidate a réussi ou a échoué à l'examen en fonction de l'estimation finale de sa compétence.

Règle du temps expiré¹² : Si le temps d'examen alloué est écoulé avant qu'une candidate ait répondu au nombre maximum de questions et que l'ordinateur ait pu déterminer si la candidate a réussi ou échoué avec une certitude de 95 %, l'ordinateur doit alors fonder sa décision sur une autre règle. Si la candidate n'a pas répondu au nombre minimum de questions

⁹ Veuillez consulter le site Web ncsbn.org/5906.htm pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de sélection des questions.

¹⁰ Veuillez consulter le site Web ncsbn.org/5908.htm pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle de confiance de 95 %.

¹¹ Veuillez consulter le site Web ncsbn.org/5910.htm pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle de la durée maximale de l'examen.

¹² Veuillez consulter le site Web ncsbn.org/5912.htm pour obtenir de plus amples renseignements sur la règle du temps expiré.

(75), l'ordinateur considère alors qu'elle a échoué. Cependant, si la candidate a répondu au nombre minimum de questions, ce dernier étudie alors les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate. Si les 60 dernières estimations de la compétence de la candidate sont supérieures à la note de passage, la candidate est alors réputée avoir réussi. Cependant, si sa compétence a été inférieure à la note de passage, ne fût-ce qu'une seule fois, pour les 60 dernières questions, la candidate est alors réputée avoir échoué. Cela ne signifie pas que la candidate doit avoir répondu correctement à toutes les 60 dernières questions; l'ordinateur fonde chaque estimation de sa compétence sur ses réponses à toutes les questions précédentes.

Chaque fois que l'ordinateur estime la compétence de la candidate, cette estimation se précise davantage. L'examen mesure sa compétence par rapport à une note de passage qui exprime l'ampleur de la compétence en soins infirmiers dont une IA débutante a besoin

Qu'est qu'une note de passage?

La note de passage désigne un point de découpage le long d'une gamme de compétences qui indique la compétence minimale requise. Dans le cas du NCLEX-RN, il s'agit de la compétence minimale dont une candidate a besoin pour exercer la profession infirmière de manière sécuritaire et efficace, au niveau de débutante.

Étant donné que les compétences et les connaissances dont les IA ont besoin évoluent au fil du temps, la note de passage doit tenir compte de cette évolution. Pour s'assurer que la note de passage demeure exacte, le NCSBN la revoit au moins une fois tous les trois ans.¹³ Les examinateurs étudient différents types de données, dont les suivants :

- les résultats d'un sondage dans lequel le NCSBN sollicite l'opinion des employeurs et des éducateurs sur la compétence de la cohorte actuelle d'infirmières qui intègrent la profession
- le dossier historique de performance des candidates au NCLEX-RN depuis l'adoption de ce dernier à titre d'examen d'autorisation

La note de passage actuelle est fixée à 0,00 logit. Le NCSBN ne modifie pas la note de passage pour fixer un nombre maximum de candidates qui réussissent à l'examen.

Un logit : de quoi s'agit-il?

Un logit est une unité de mesure qui sert à rendre compte des différences relatives entre l'estimation de la compétence d'une candidate et le niveau de difficulté des questions.

Étant donné que les questions de l'examen varient en niveau de difficulté, aucune méthode linéaire n'existe permettant d'évaluer la performance d'une candidate à l'examen. L'ordinateur doit tenir compte du niveau de difficulté des questions posées à chaque candidate et des estimations de la compétence de la candidate. Le logit met les estimations de la compétence et le niveau de difficulté des questions au même plan d'évaluation. Si la candidate continue à répondre correctement aux questions, l'estimation de sa compétence augmentera à mesure que la difficulté des questions augmente.

L'échelle logit varie de l'infinité négative à l'infinité positive, bien que la plus grande partie de la ventilation de la compétence se situe dans la plage de -3,0 à 3,0 logits.

¹³ Veuillez visiter le site Web [ncsbn.org/2630.htm](https://www.ncsbn.org/2630.htm) pour en savoir plus sur la note de passage actuelle.

Introduction au rapport

Qui sont les personnes visées par ce rapport?

Le présent rapport fournit des statistiques sur la performance des personnes ayant passé le NCLEX-RN en 2015, 2016 et 2017 dans le cadre de leur demande d'inscription/de permis d'exercer auprès de l'une des 10 provinces, ou territoires, où les organismes de réglementation exigent que les infirmières nouvellement diplômées réussissent au NCLEX-RN.

La plupart des infirmières nouvellement diplômées, formées au Québec, ont passé l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, mais pas le NCLEX-RN. Elles ne sont pas prises en compte dans ce rapport. Néanmoins, certaines infirmières nouvellement diplômées, formées au Québec, font le choix de passer le NCLEX-RN dans le cadre de leur demande d'inscription auprès de l'une des 10 provinces, ou territoires, où les organismes de réglementation exigent d'avoir passé avec succès le NCLEX-RN. Elles sont prises en compte dans ce rapport. Lorsque ce rapport fait référence aux *candidates formées au Canada*, cela inclut les candidates des 10 provinces ou territoires susmentionnés et le Québec.

Les infirmières nouvellement diplômées, formées à l'extérieur du Canada, et soumettant une demande d'inscription auprès de l'une des 10 provinces ou territoires susmentionnés, sont également incluses dans ce rapport en tant que *candidates formées à l'étranger*.

Qu'est-ce qu'une cohorte?

Le présent rapport sépare les candidates en *cohortes*, en fonction de la première année où elles ont passé le NCLEX-RN. En utilisant les cohortes, le lecteur peut suivre un groupe de candidates pour chaque année où ces dernières ont tenté le NCLEX-RN.

Taux de réussite par cohorte et tentative

Tableau 2. Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d'infirmière pour la cohorte de 2017

Tentative	Candidates formées au Canada*	Taux de réussite	Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	Taux de réussite
Première tentative	9,659	82.1%	966	59.1%	10,625	80.0%
Deuxième tentative	1,105	63.3%	170	45.9%	1,275	60.9%
Troisième tentative	142	52.8%	38	28.9%	180	47.8%
Quatrième tentative ou plus	21	42.9%	10	20.0%	31	35.5%
Taux de réussite final à la fin de 2017	9,659	90.2%	966	68.5%	10,625	88.2%

* Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section *Qui sont les personnes visées par ce rapport?* pour de plus amples renseignements.

Tableau 3. Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d'infirmière pour la cohorte de 2016

Tentative	Candidates formées au Canada*	Taux de réussite	Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	Taux de réussite
Première tentative	9,338	79.9%	573	65.4%	9,911	79.1%
Deuxième tentative	1,775	64.7%	139	51.8%	1,914	63.7%
Troisième tentative	507	53.6%	34	41.2%	541	52.9%
Quatrième tentative ou plus	266	40.6%	14	50.0%	280	41.1%
Taux de réussite final à la fin de 2017	9,338	96.3%	573	81.7%	9,911	95.4%

* Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section *Qui sont les personnes visées par ce rapport?* pour de plus amples renseignements.

Tableau 4. Les taux de réussite par tentative et lieu de formation d'infirmière pour la cohorte de 2015

Tentative	Candidates formées au Canada*	Taux de réussite	Candidates formées à l'étranger	Taux de réussite	Toutes les candidates	Taux de réussite
Première tentative	9,074	69.7%	746	49.7%	9,820	68.2%
Deuxième tentative	2,604	64.6%	249	45.8%	2,853	63.0%
Troisième tentative	774	60.9%	86	53.5%	860	60.1%
Quatrième tentative ou plus	334	42.5%	30	53.3%	364	43.4%
Taux de réussite final à la fin de 2017	9,074	95.0%	746	73.3%	9,820	93.4%

* Les candidates formées au Canada comprennent les candidates formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section *Qui sont les personnes visées par ce rapport?* pour de plus amples renseignements.

Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière

Le tableau suivant indique les taux de réussite à la première tentative répartis selon deux catégories : province du Canada où la formation a eu lieu ou pays où la formation a eu lieu. Les cinq pays principaux sont affichés en ordre décroissant du nombre total de candidates de 2015 à 2017.

Tableau 5. Taux de réussite à la première tentative par lieu de formation d'infirmière

Lieu de la formation d'infirmière	2015		2016		2017	
	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative
Alberta	1,633	69.1%	1,568	78.1%	1,500	84.5%
Colombie-Britannique	1,282	80.2%	1,482	87.0%	1,502	89.7%
Manitoba	489	74.2%	466	85.8%	494	87.2%
Nouveau-Brunswick	322	50.3%	321	60.4%	287	63.4%
Terre-Neuve-et-Labrador	251	78.9%	223	87.9%	226	91.6%
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	19	84.2%	16	68.8%	14	92.9%
Nouvelle-Écosse	393	75.8%	382	77.5%	399	79.2%
Ontario	4,021	67.7%	4,216	80.1%	4,506	79.5%
Île du Prince-Édouard	62	66.1%	66	87.9%	72	86.1%
Québec*	53	66.0%	53	67.9%	77	59.7%
Saskatchewan	549	60.5%	545	69.2%	582	80.8%
Canada	9,074	69.7%	9,338	79.9%	9,659	82.1%
Inde	311	35.7%	214	56.1%	486	47.5%
Philippines	169	66.9%	173	73.4%	253	72.7%
Jamaïque	54	44.4%	21	61.9%	19	68.4%
Royaume-Uni	33	51.5%	23	56.5%	33	63.6%
Australie	30	56.7%	17	70.6%	30	63.3%
Tous les autres pays	149	59.7%	125	72.0%	145	71.0%
Étranger	746	49.7%	573	65.4%	966	59.1%

* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, mais pas le NCLEX-RN. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section *Qui sont les personnes visées par ce rapport?* pour de plus amples renseignements

Taux de réussite à la première tentative du NCLEX-RN en français

Tableau 6. Taux de réussite à la première tentative pour les candidates ayant passé l'examen en français

	2015		2016		2017	
	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative	Candidates	Taux de réussite à la première tentative
Candidates ayant passé l'examen en français*	145	26.9%	91	35.2%	64	29.7%

* Entre 2015 et 2017, moins de cinq candidates formées à l'étranger ont passé leur examen en français.

Statistiques sur la durée de l'examen

Les statistiques sur la durée de l'examen indiquent à quel point les candidates réussissent ou échouent à l'examen.¹⁴

Durée moyenne de l'examen : Cette durée est généralement plus longue si la candidate :

- réussit l'examen de justesse ou
- échoue de justesse.

Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu : Ce nombre est généralement plus élevé si la candidate :

- réussit l'examen de justesse ou
- échoue de justesse.

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions : Ce nombre est généralement plus élevé si les candidates :

- réussissent fortement ou
- échouent fortement.

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions : Ce nombre est généralement plus élevé si les candidates :

- réussissent de justesse ou
- échouent de justesse.

Candidates formées au Canada

Tableau 7. Candidates formées au Canada : Durée moyenne de l'examen à leur première tentative (en heures)

Durée moyenne de l'examen :	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2017	2:00	3:09	2:12
2017 : Nombre total de premières tentatives	7,926	1,733	9,659
2016	2:02	3:04	2:15
2016 : Nombre total de premières tentatives	7,460	1,878	9,338
2015	2:13	3:00	2:27
2015 : Nombre total de premières tentatives	6,325	2,749	9,074

Durée maximale de l'examen : 6 heures

¹⁴ Veuillez consulter la section Quel procédé est utilisé pour déterminer une réussite ou un échec? pour de plus amples renseignements.

Tableau 8. Candidates formées au Canada : Nombre moyen de questions auxquelles elles ont répondu à leur première tentative

Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu :	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2017	109	173	121
2017 : Nombre total de premières tentatives	7,926	1,733	9,659
2016	107	168	119
2016 : Nombre total de premières tentatives	7,460	1,878	9,338
2015	120	165	134
2015 : Nombre total de premières tentatives	6,325	2,749	9,074

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

Tableau 9. Candidates formées au Canada : Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions à leur première tentative

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions :	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2017	59.2%	21.8%	52.5%
2017 : Nombre total de premières tentatives	7,926	1,733	9,659
2016	60.6%	22.9%	53.1%
2016 : Nombre total de premières tentatives	7,460	1,878	9,338
2015	49.5%	25.0%	42.1%
2015 : Nombre total de premières tentatives	6,325	2,749	9,074

Minimum de 75 questions

Tableau 10. Candidates formées au Canada : Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre maximum de questions lors à leur première tentative

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions :	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2017	9.9%	34.6%	14.3%
2017 : Nombre total de premières tentatives	7,926	1,733	9,659
2016	8.8%	30.5%	13.2%
2016 : Nombre total de premières tentatives	7,460	1,878	9,338
2015	13.8%	30.4%	18.8%
2015 : Nombre total de premières tentatives	6,325	2,749	9,074

Maximum de 265 questions

Candidates formées à l'étranger

Tableau 11. Candidates formées à l'étranger : Durée moyenne de l'examen à leur première tentative (en heures)

Durée moyenne de l'examen :	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2017	2:32	3:00	2:43
2017 : Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	2:32	3:14	2:46
2016 : Nombre total de premières tentatives	375	198	573
2015	2:42	2:57	2:50
2015 : Nombre total de premières tentatives	371	375	746

Durée maximale de l'examen : 6 heures

Tableau 12. Candidates formées à l'étranger : Nombre moyen de questions auxquelles elles ont répondu lors à leur première tentative

Nombre moyen de questions auxquelles les candidates ont répondu :	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2017	110	134	120
2017 : Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	109	143	121
2016 : Nombre total de premières tentatives	375	198	573
2015	113	128	121
2015 : Nombre total de premières tentatives	371	375	746

Nombre de questions : minimum de 75 et maximum de 265

Tableau 13. Candidates formées à l'étranger : Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre minimum de questions lors à leur première tentative

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre minimum de questions :	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2017	58.5%	42.3%	51.9%
2017 : Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	59.7%	36.9%	51.8%
2016 : Nombre total de premières tentatives	375	198	573
2015	53.9%	46.1%	50.0%
2015 : Nombre total de premières tentatives	371	375	746

Minimum de 75 questions

Tableau 14. Candidates formées à l'étranger : Pourcentage de candidates ayant répondu au nombre maximum de questions lors à leur première tentative

Pourcentage des candidates ayant répondu au nombre maximum de questions :	Candidates ayant réussi	Candidates ayant échoué	Toutes les candidates
2017	9.6%	12.2%	10.7%
2017 : Nombre total de premières tentatives	571	395	966
2016	8.8%	17.7%	11.9%
2016 : Nombre total de premières tentatives	375	198	573
2015	11.6%	10.7%	11.1%
2015 : Nombre total de premières tentatives	371	375	746

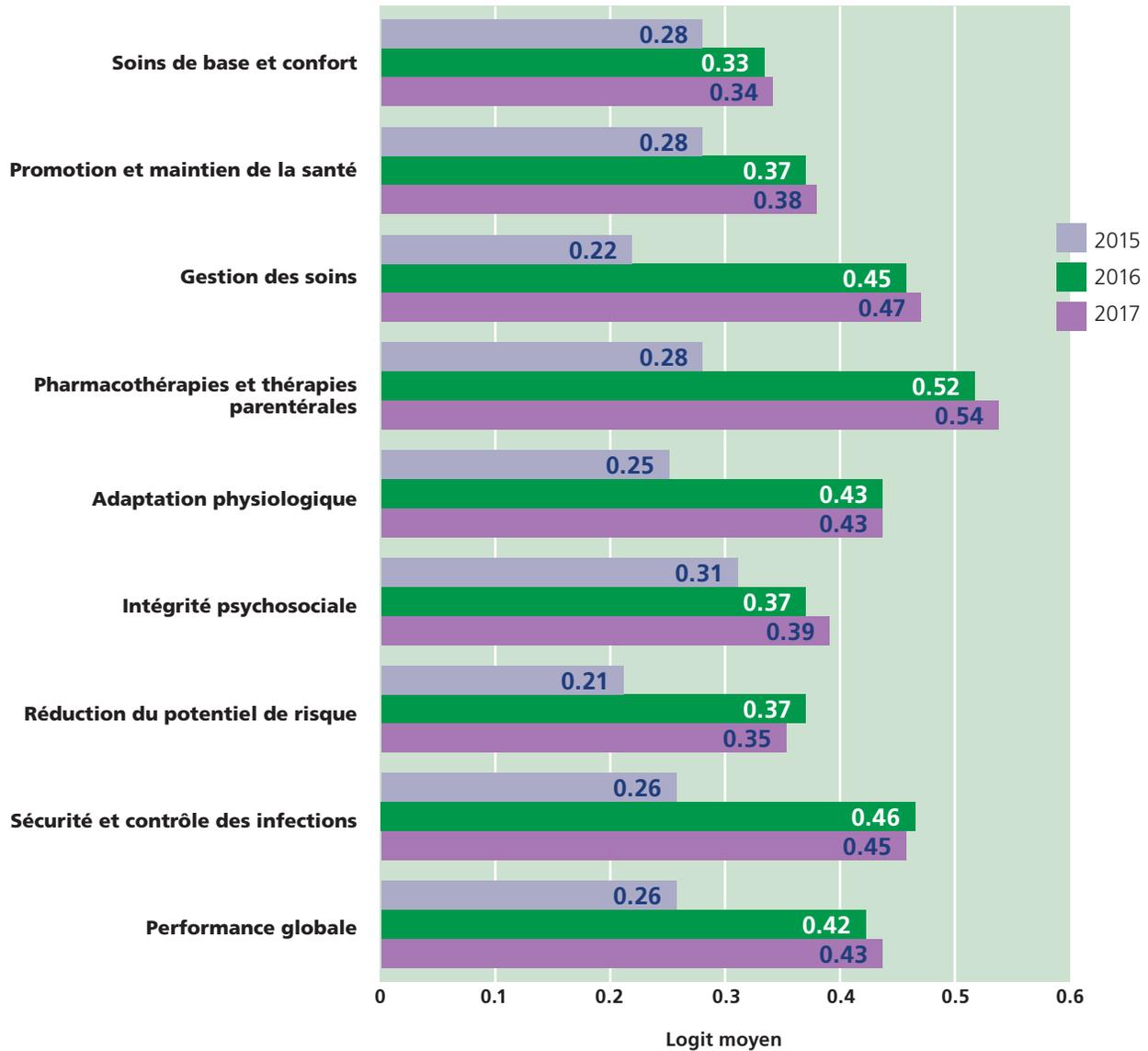
Maximum de 265 questions

Performance relativement au plan d'examen

Pour réussir le NCLEX-RN, les candidates doivent obtenir une note supérieure à la note de passage, laquelle est établie à 0,00 logit. Des résultats supérieurs indiquent une meilleure performance.¹⁵

Candidates formées au Canada

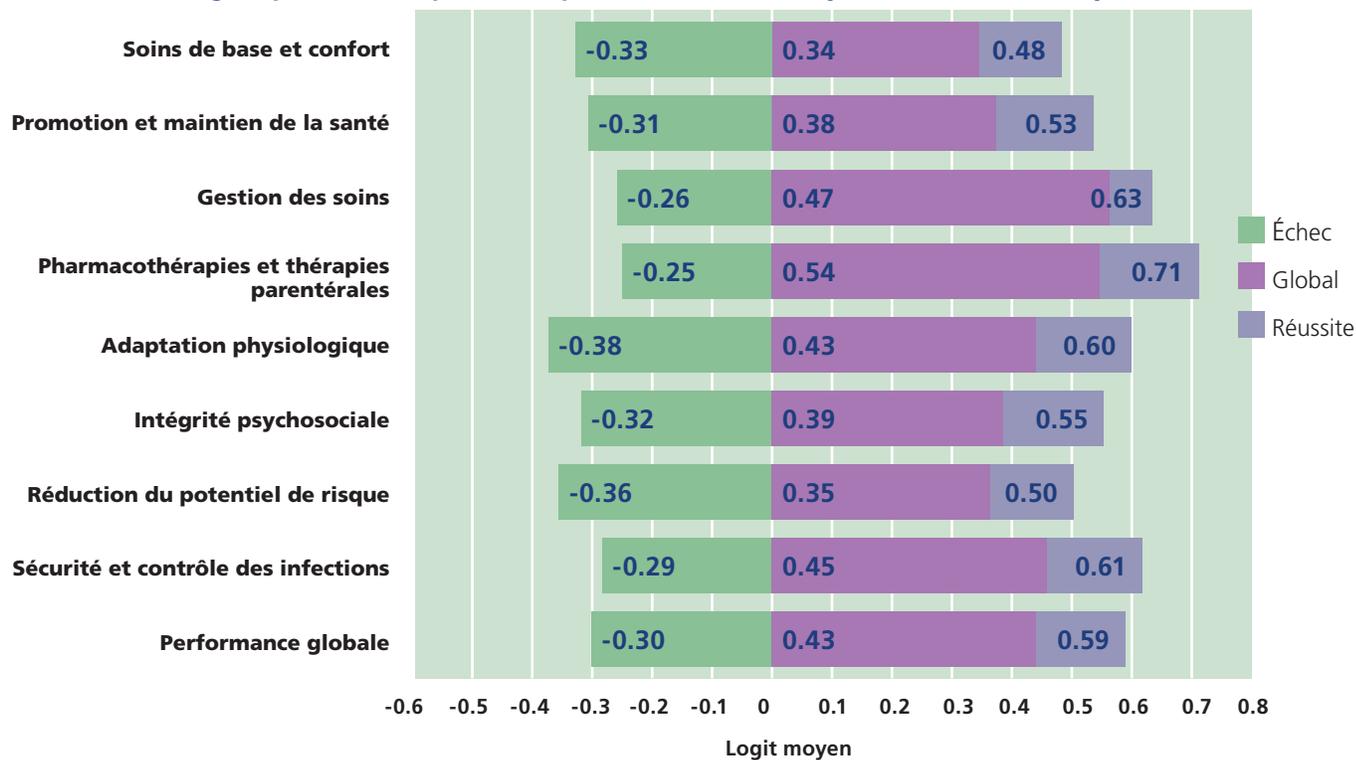
Figure 1. Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie (en logits)



Notre de passage : 0.00 logit

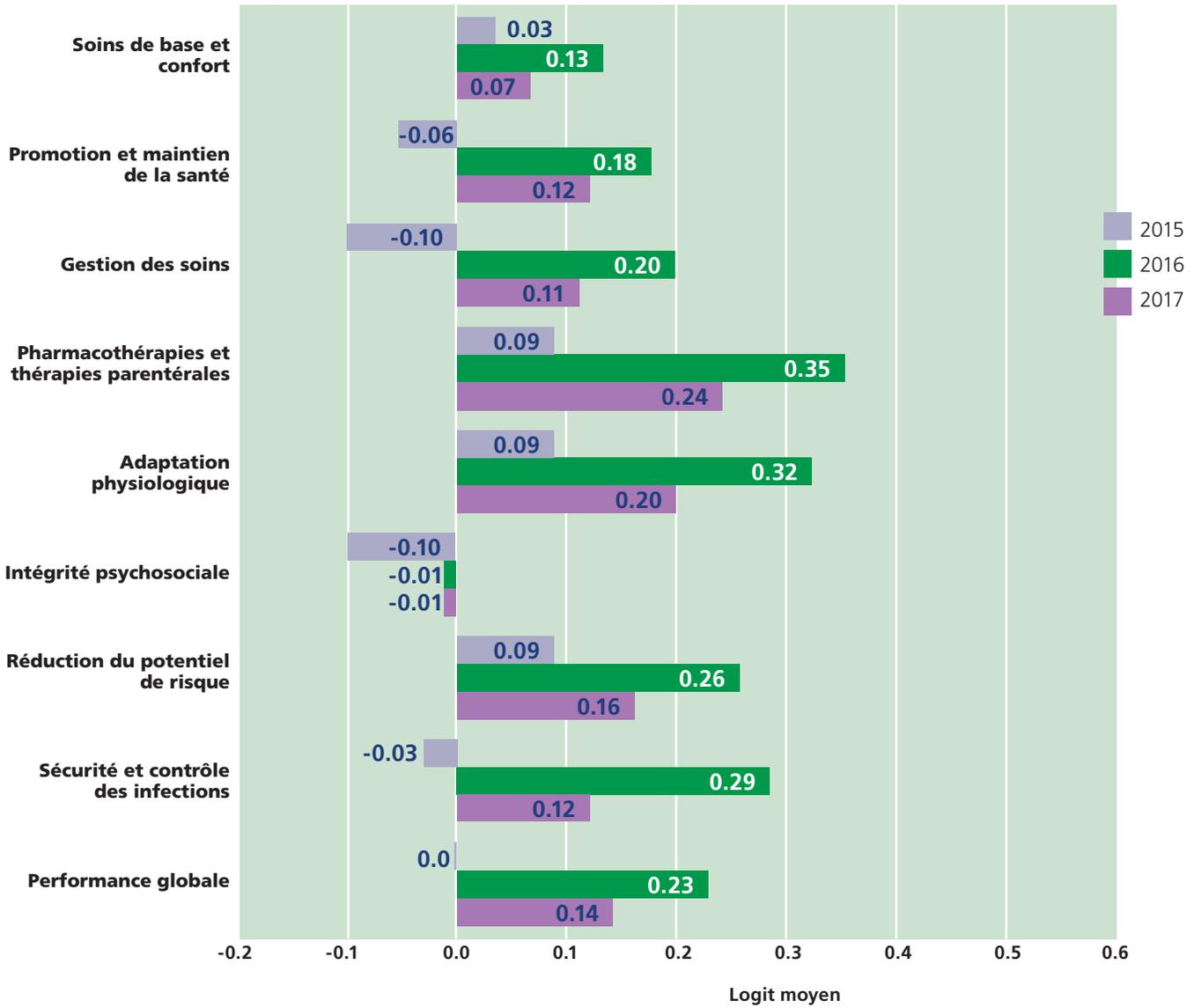
¹⁵ Veuillez consulter la section Qu'est qu'une note de passage? pour de plus amples renseignements.

Figure 2. Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie en 2017 en logits (présentée séparément pour les candidates ayant réussi et celles ayant échoué)



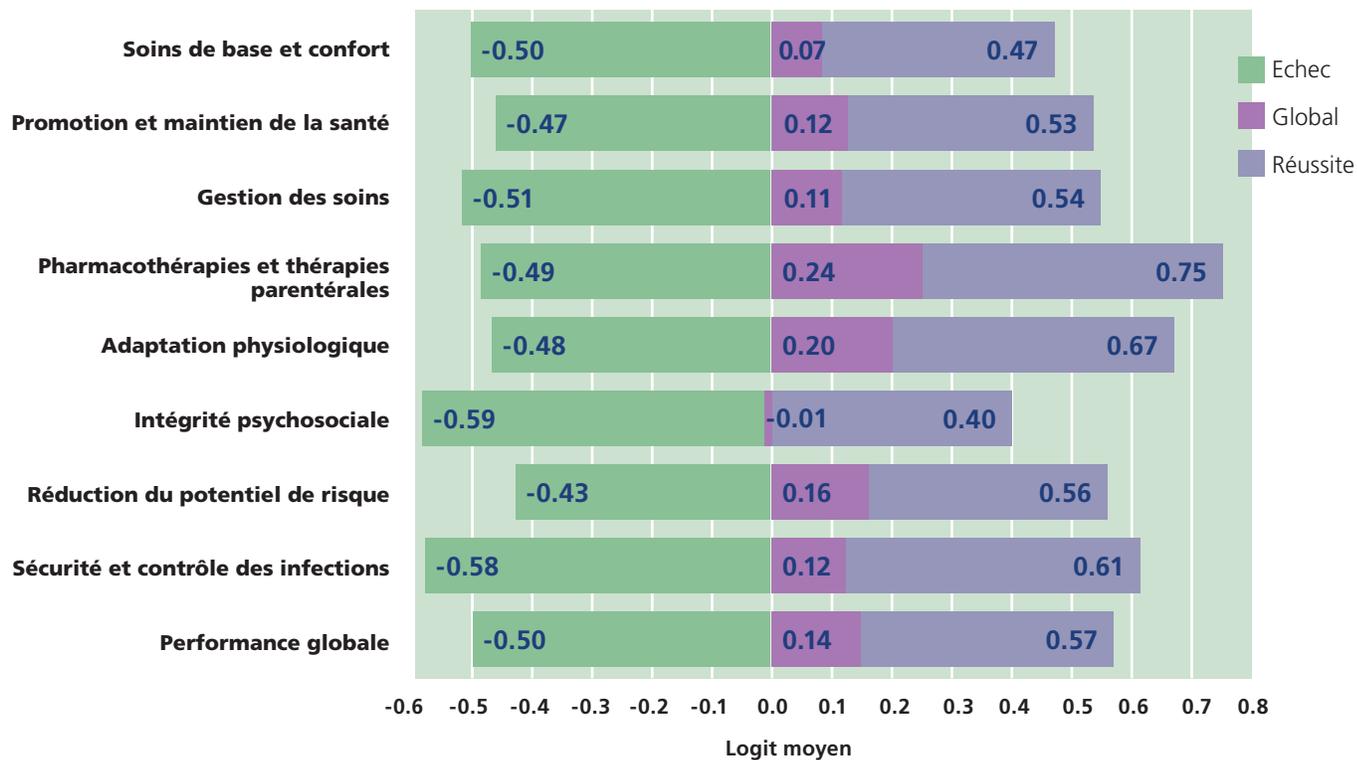
Candidates formées à l'étranger

Figure 3. Candidates formées à l'étranger : Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie (en logits)



Notre de passage : 0.00 logit

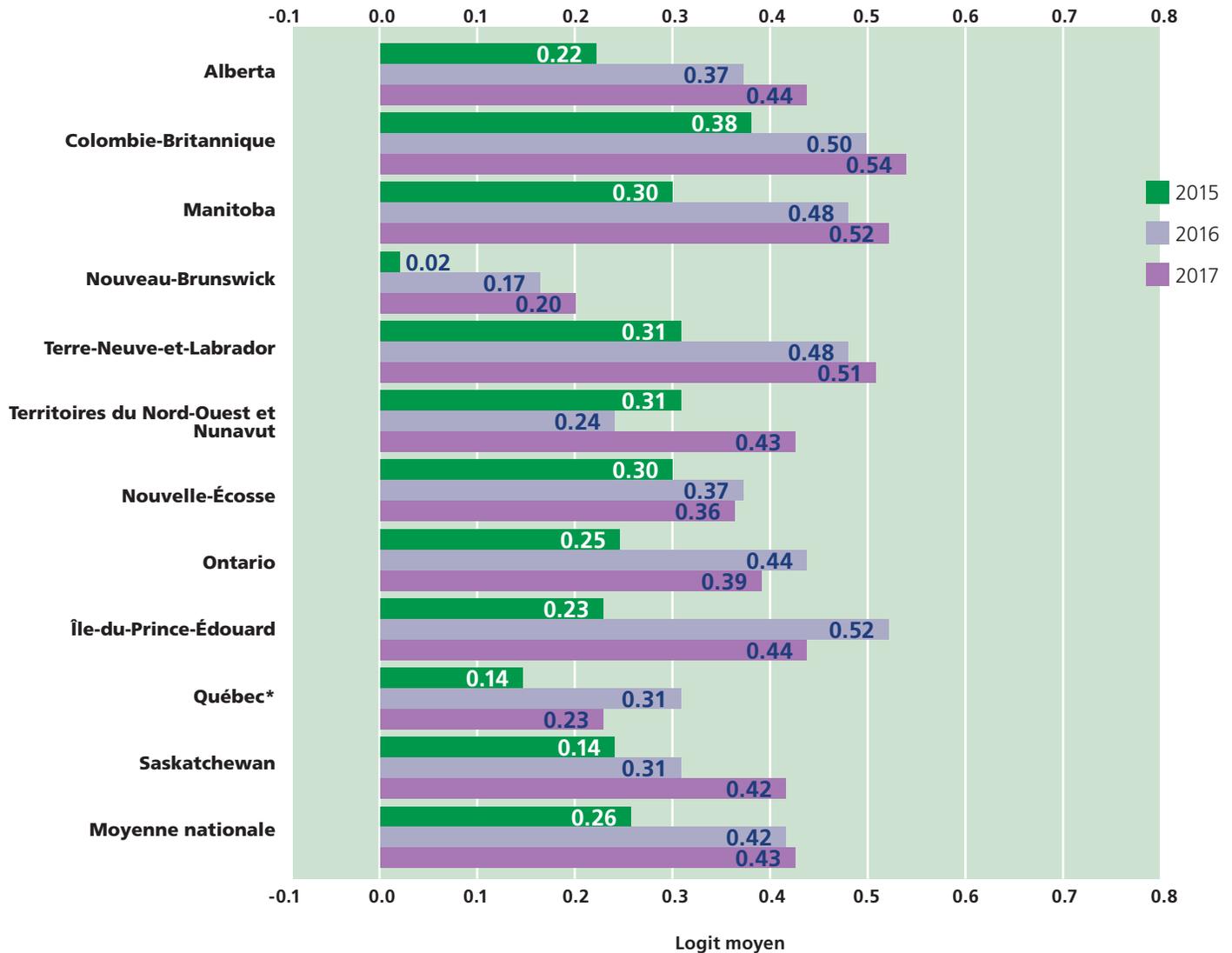
Figure 4. Candidates formées à l'étranger : Performance moyenne à la première tentative dans chaque catégorie en 2017 en logits (présentée séparément pour les candidates ayant réussi et celles ayant échoué)



Notre de passage : 0.00 logit

Annexe : Ventilation du plan d'examen provincial et territorial

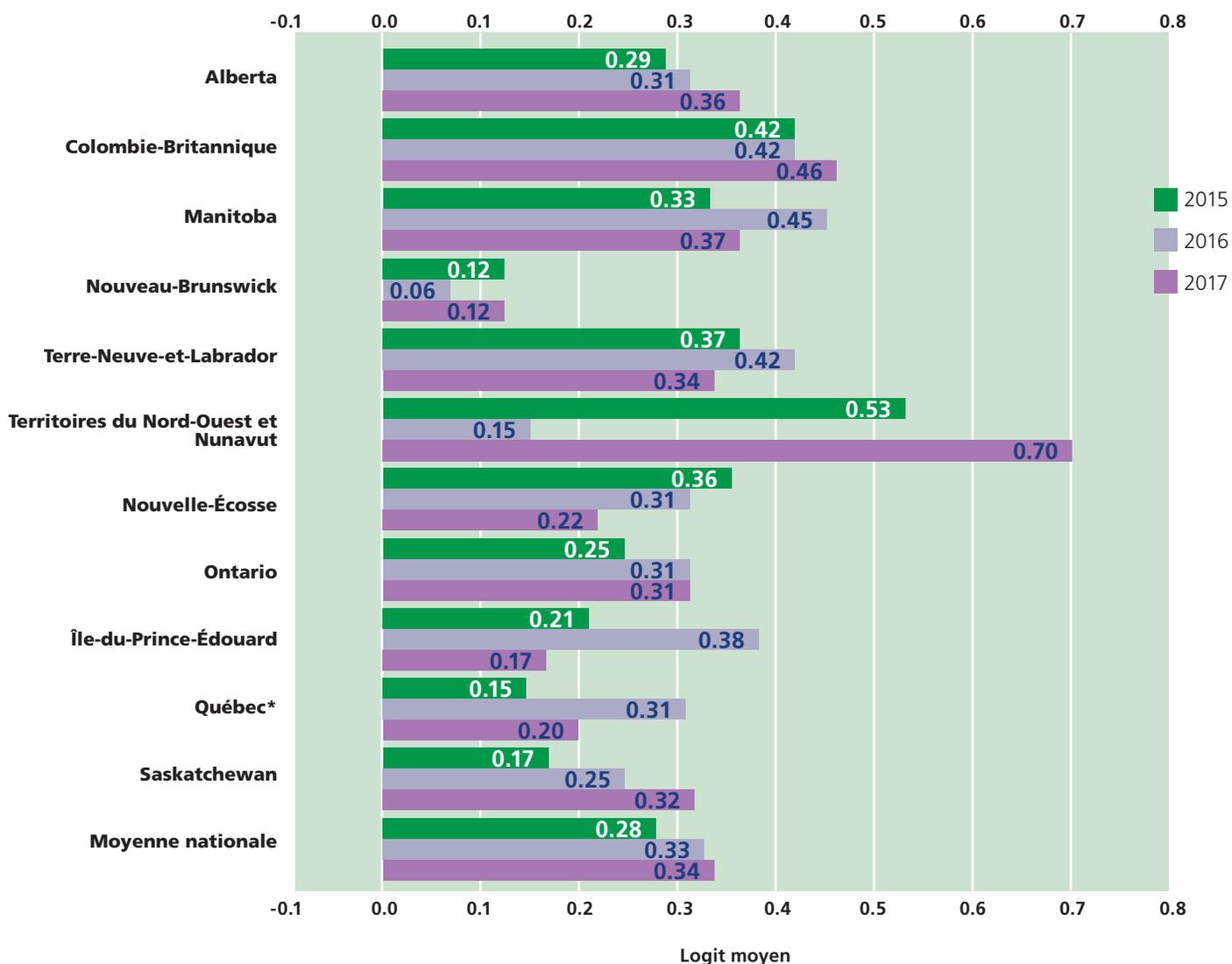
Figure A1. Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Performance globale



Notre de passage : 0.00 logit

* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, mais pas le NCLEX-RN. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section Qui sont les personnes visées par ce rapport? pour de plus amples renseignements.

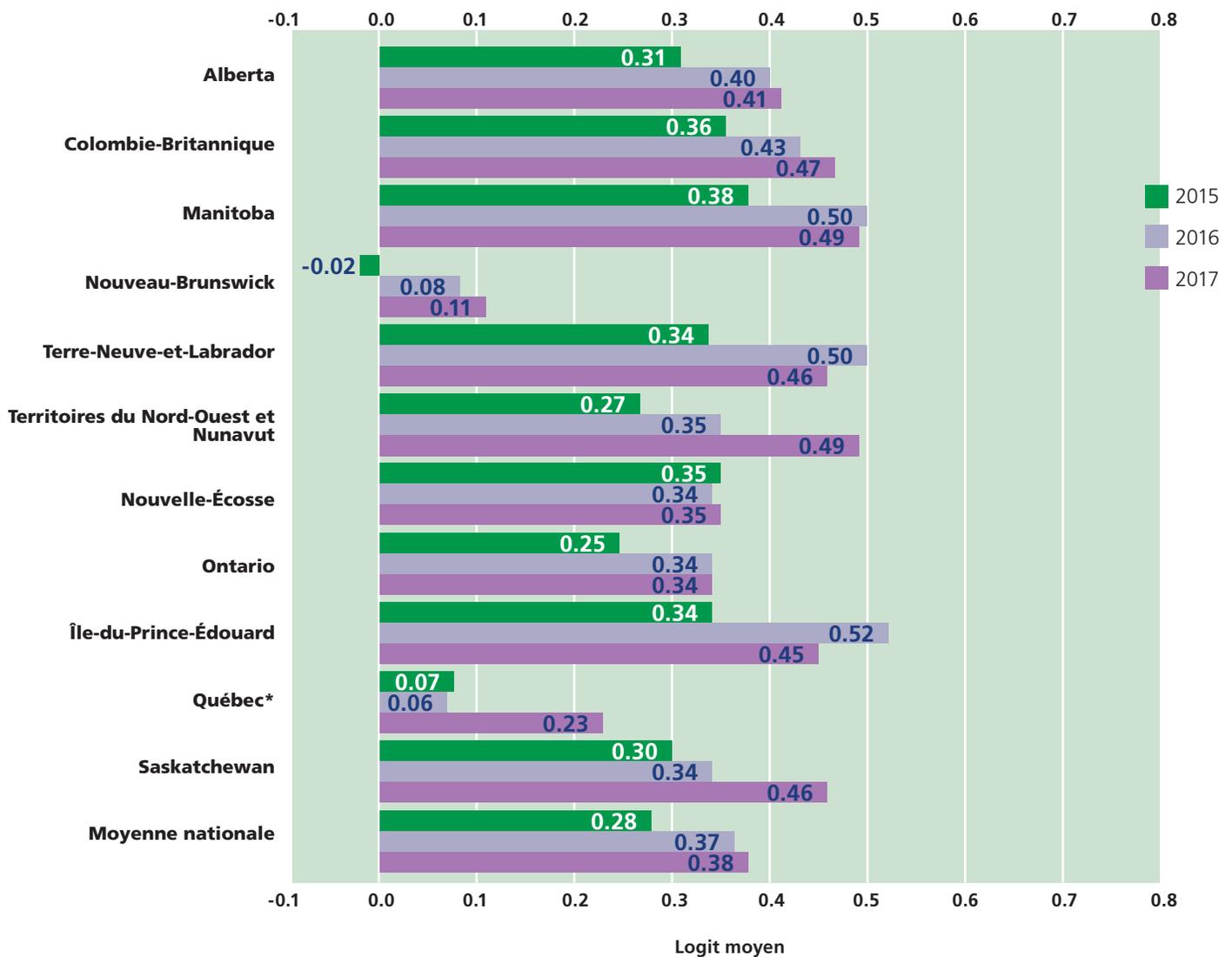
Figure A2. Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Soins de base et confort



Notre de passage : 0.00 logit

* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, mais pas le NCLEX-RN. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section Qui sont les personnes visées par ce rapport? pour de plus amples renseignements.

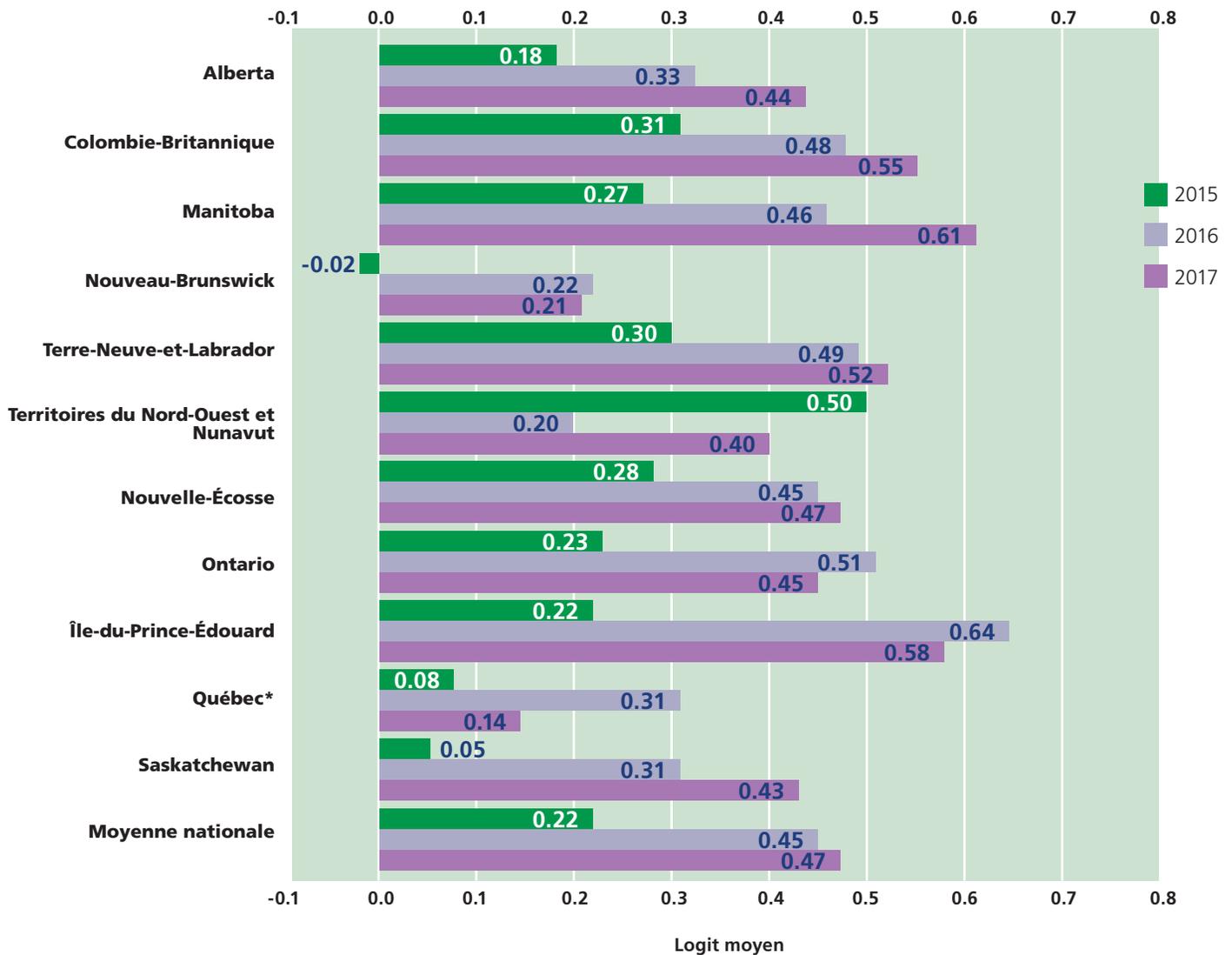
Figure A3. Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Promotion et maintien de la santé



Notre de passage : 0.00 logit

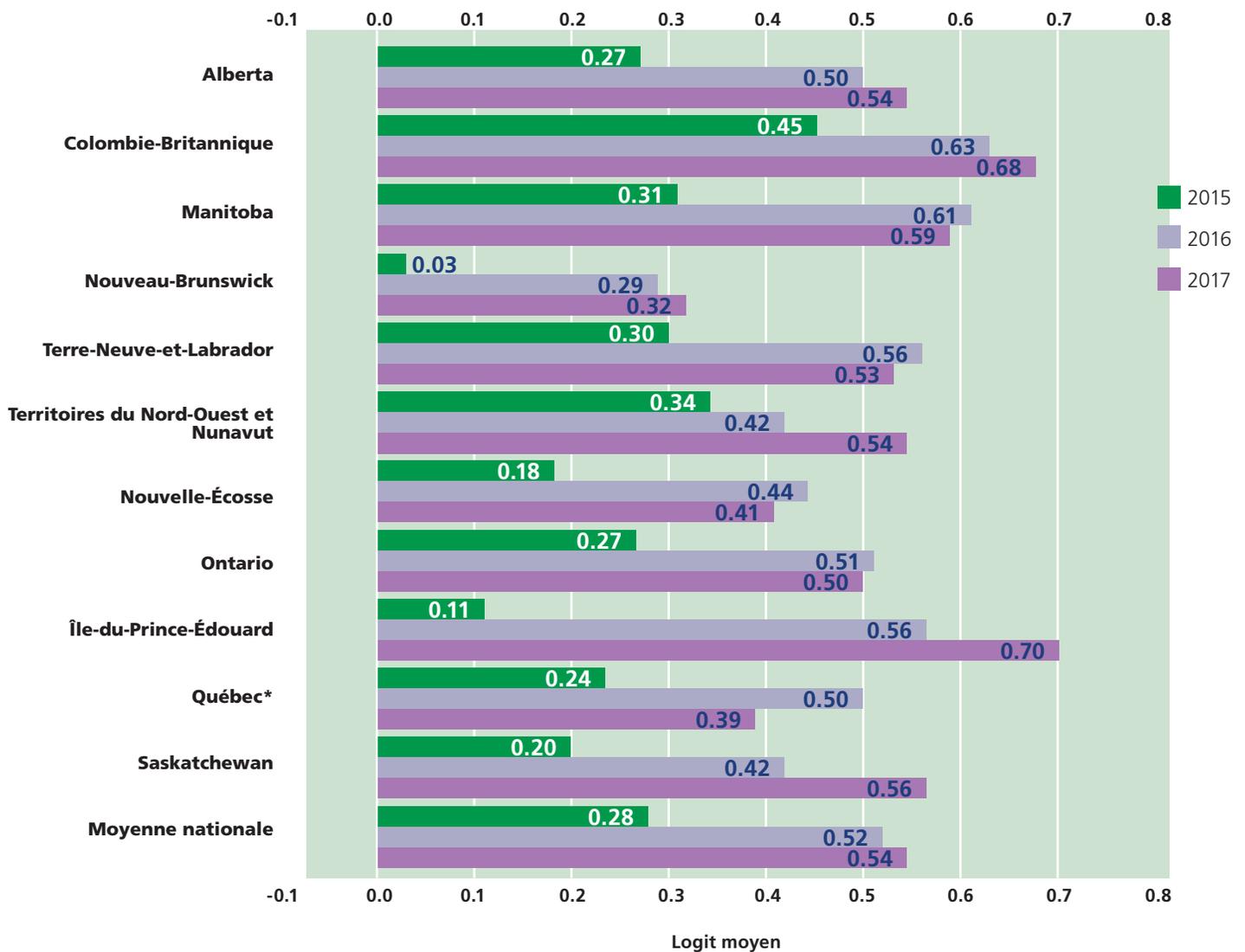
* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, mais pas le NCLEX-RN. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section Qui sont les personnes visées par ce rapport? pour de plus amples renseignements.

Figure A4. Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Gestion des soins



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, mais pas le NCLEX-RN. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section Qui sont les personnes visées par ce rapport? pour de plus amples renseignements.

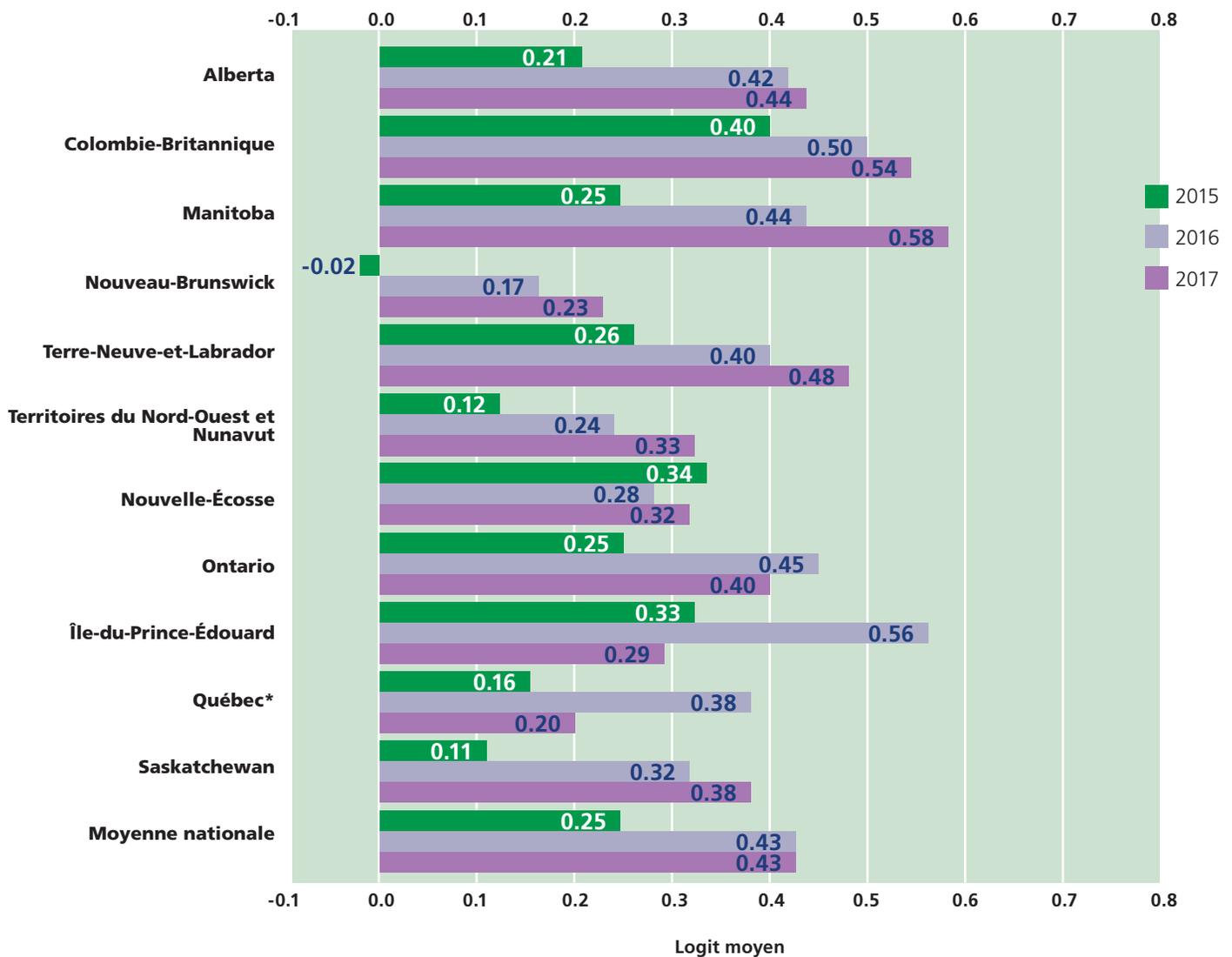
Figure A5. Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Pharmacothérapies et thérapies parentérales



Notre de passage : 0.00 logit

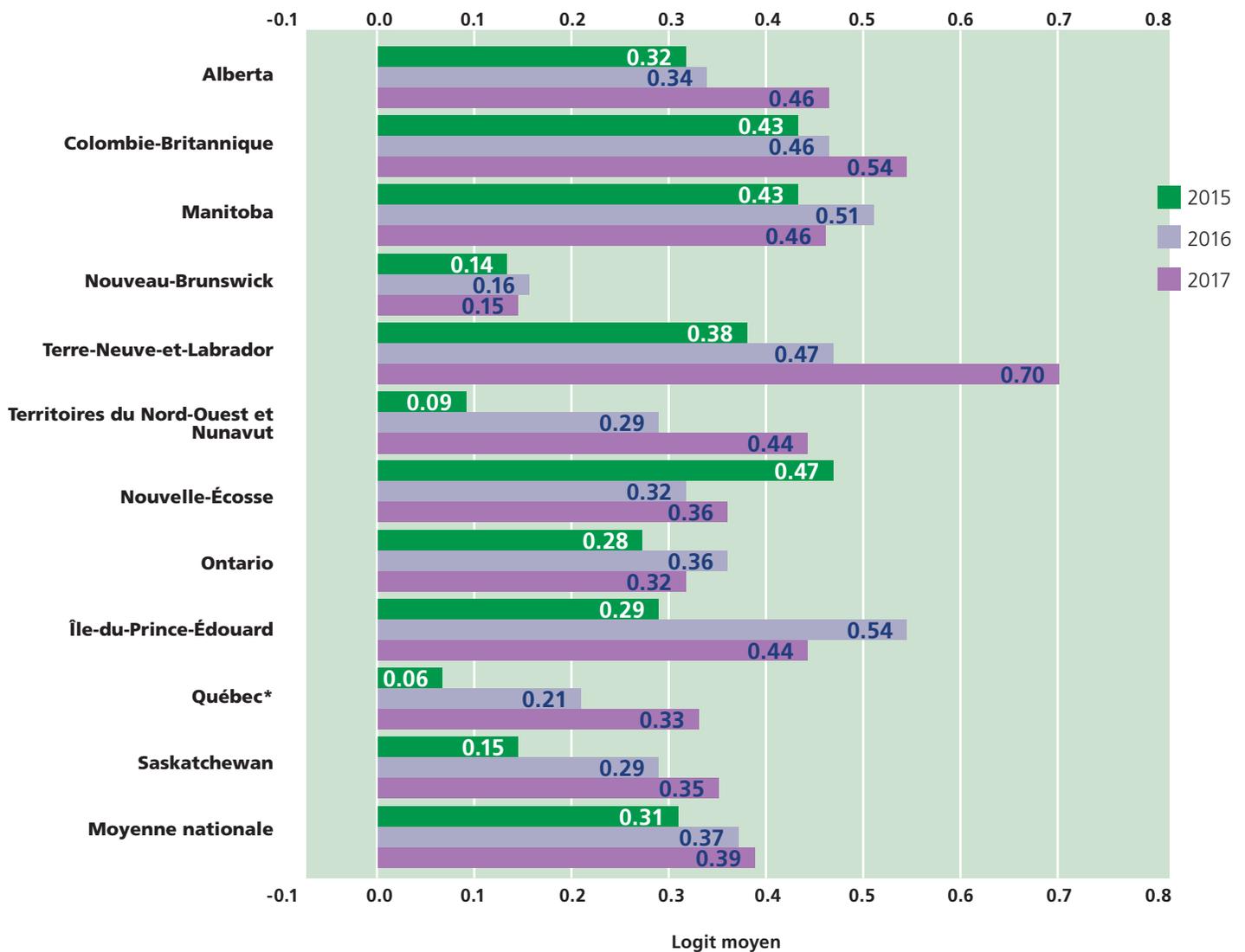
* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, mais pas le NCLEX-RN. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section Qui sont les personnes visées par ce rapport? pour de plus amples renseignements.

Figure A6. Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Adaptation physiologique



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, mais pas le NCLEX-RN. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section Qui sont les personnes visées par ce rapport? pour de plus amples renseignements.

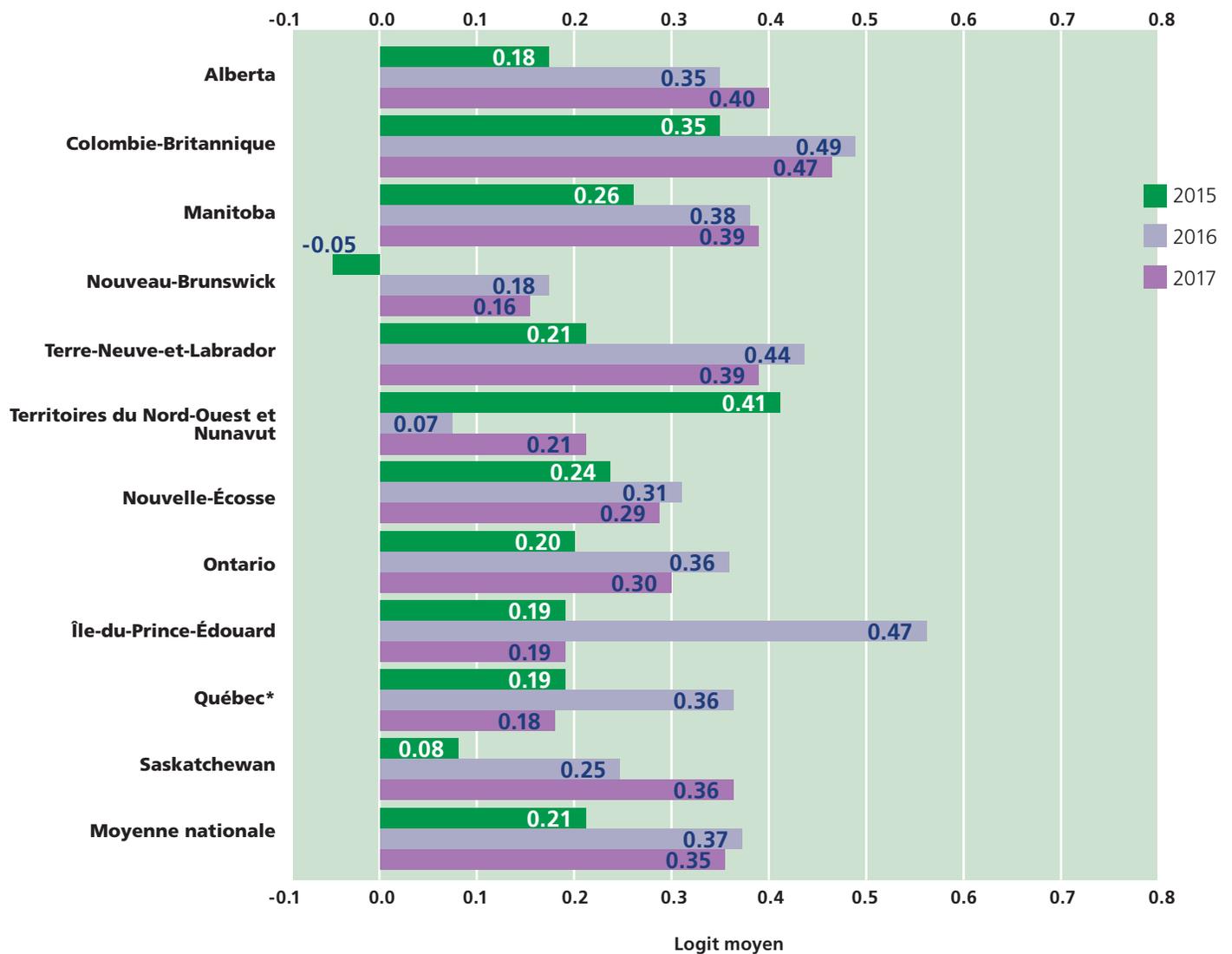
Figure A7. Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Intégrité psychosociale



Notre de passage : 0.00 logit

* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, mais pas le NCLEX-RN. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section Qui sont les personnes visées par ce rapport? pour de plus amples renseignements.

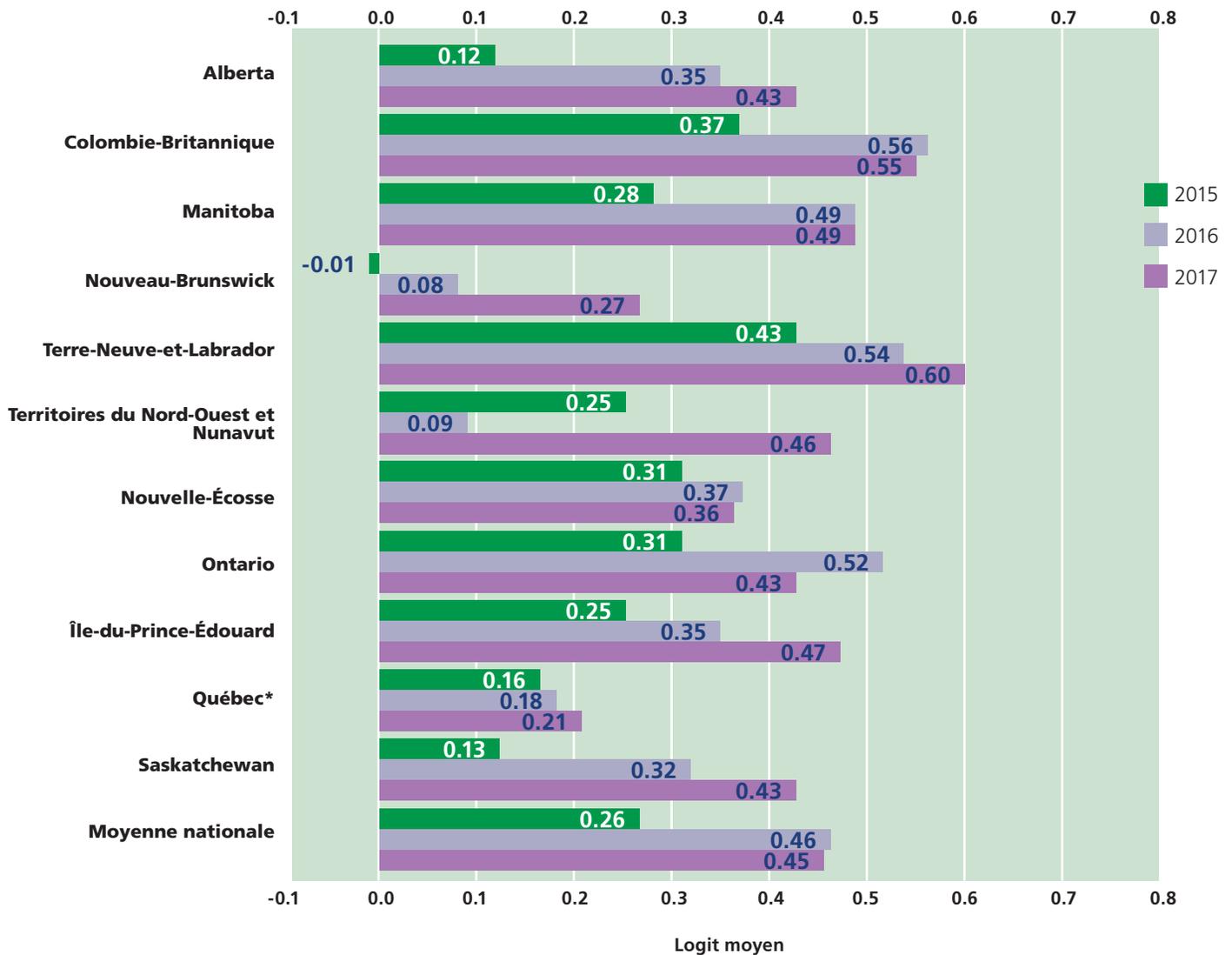
Figure A8. Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Réduction du potentiel de risque



Notre de passage : 0.00 logit

* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, mais pas le NCLEX-RN. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section Qui sont les personnes visées par ce rapport? pour de plus amples renseignements.

Figure A9. Candidates formées au Canada : Performance moyenne à la première tentative relativement au plan d'examen par province ou territoire de formation - Sécurité et contrôle des infections



* La plupart des infirmières diplômées de programmes de formation d'infirmière au Québec ont passé l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, mais pas le NCLEX-RN. Cette catégorie du Québec n'inclut que les diplômées formées au Québec qui ont passé le NCLEX-RN. Veuillez consulter la section Qui sont les personnes visées par ce rapport? pour de plus amples renseignements.

Coordonnées

Conseil canadien des organismes de réglementation
de la profession infirmière
C.P. 244
302-396, rue Osborne
Beaverton (Ontario)
L0K 1A0
Canada

Tél 705.426.2777
Courriel info@ccnr.ca
Site Web www.ccrnr.ca

